

**AVIS N° 012/2017**

**Objet:** Plainte du Lycée de Mbao contre le journal «Rewmi»

Le Tribunal des Pairs du CORED a examiné le 21 décembre 2016 la plainte du Lycée du Mbao contre le journal Rewmi. Cette plainte porte sur un article publié dans son numéro du 1999 du lundi 28 novembre 2016 sous le titre «jeu de poker, pari sportif et autres dérives : la «drogue» ravage le lycée de Mbao» avec un appel à la Une.

**Les faits**

La Direction du Lycée de Mbao a estimé que l'article en question «incrimine avec une légèreté inadmissible les élèves, les professeurs et la direction du Lycée sans que jamais son auteur ait pris langue avec ces derniers. Son titre provocateur et diffamatoire a indigné toute la communauté éducative de Mbao».

Dans sa réponse à la plainte, le Directeur de publication du Journal Rewmi a tenu à préciser que le correspondant Pape Amadou Gaye est membre du corps enseignant et qu'il a voulu à travers ce texte relever «une démission d'une frange sociale et éducative devant la dépravation continue des mœurs et de notre jeunesse». Pour preuve, il a cité l'ouverture d'une autre salle de jeu tout près d'écoles privées. Selon Rewmi, «M. Gaye n'a violé une quelconque règle professionnelle».

**Avis du Tribunal des Pairs**

Après analyse et enquête, le Tribunal des pairs tient à regretter cet amalgame aux relents de conflit d'intérêts entretenu pour le correspondant qui est même temps membre du corps enseignant. Le Tribunal trouve tout à fait fondé la plainte des responsables du lycée et estime qu'effectivement l'article porte sérieusement atteinte à l'image du l'établissement. Par le choix du titre et par l'amalgame entretenu tout au long de l'article, son auteur a violé l'éthique et les principes en matière de collecte et de traitement de l'information en dépit des explications qu'il a fournies. Le Tribunal des pairs est peiné par le recours à des non-journalistes. Il recommande vivement le recrutement de journalistes formés à bonne école pour les postes de correspondants.

En outre, le Tribunal des pairs se désole du fait que Rewmi n'ait pas donné l'opportunité à la Direction du Lycée de Mbao de donner sa version à l'intérieur même de l'article incriminé. Les faits sont ainsi aggravés par la non publication du droit de réponse des dirigeants de l'établissement scolaire. En conséquence, le Tribunal des pairs sert un avertissement au quotidien «Rewmi».

Fait à Dakar, le 10 février 2017

**Le Tribunal des Pairs du CORED**

